

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 011-270/11/CC

■ Attribution d'une subvention à l'incubateur Impulse pour la création d'entreprises à partir de la recherche publique.

DDEAIG 11/6082/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il fait partie du réseau national RETIS.

Il associe les trois universités d'Aix Marseille, celle d'Avignon et rejoins ultérieurement par le CEA, CNRS, l'Ecole Centrale Marseille, l'IRD et l'ONERA.

Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, le Fond Social Européen et par les collectivités locales.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure d'accueil et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche et portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises
- innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Environ 40 % des projets incubés concernent les sciences de la vie et santé, 35 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 20 % des sciences et technologies de l'information et de la communication et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne. Parmi ces projets de création, on retrouve de belles réussites, notamment Oz Biosciences, Synprosis, Prorentsoft, Qualissima, Uratek, Ekkyo, Graftys, ou encore Protomed.

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- un financement au risque flexible et partenarial,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiés,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation que cultive la Communauté Urbaine. Situé en aval des laboratoires de recherche, il se positionne en amont du dispositif pépinière que MPM développe tant avec Grand Luminy sur la thématique biotech, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le multimedia.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 5,5 millions d'euros dans l'accompagnement de 106 projets donnant lieu à la création de 80 entreprises innovantes pour près de 450 emplois directs et 95 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

L'investissement annuel est de l'ordre 650 000 euros à 850 000 euros pour 10 à 15 nouveaux projets.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Durant l'année 2010, 14 entreprises ont été créées pour 50 emplois. Comme les années précédentes un cycle de demi-journées d'information a pu être mis en œuvre sur des thèmes liés au JEI, loi sur l'innovation, négociation, etc. La fréquence de ces demi-journées est d'une fois par mois.

En plus de ces animations réservées aux incubés, l'incubateur a pu déployer une série d'actions sur le territoire :

- Les rencontres d'Impulse,
- De la valorisation à la protection de l'innovation,
- Les dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes,
- Journée, sciences et création d'entreprises,
- Le FOCEEN – Ecole centrale Marseille,
- Le ISMIN – Ecole des Mine de Saint-Etienne.

En 2011, le cœur de métier de l'incubateur restera :

- l'accompagnement des projets intégrés en 2010,
- la sensibilisation et l'information auprès des universités et établissement de recherche,
- la sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet.

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2010 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine à une quinzaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Le budget prévisionnel 2011 est 825 000 euros.

Budget prévisionnel 2011 (en euros)			
Budget sur une base de l'intégration de 10 à 12 nouveaux projets pour 2011			
a) Budget de fonctionnement			
Dépenses		Ressources	
1) Personnels - Salaires Bruts + charges (6 ETP)	106 120	Communauté Urbaine MPM	10 000
		Ministère de la Recherche	175 400
2) Fonctionnement hors personnels		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	99 000
		Conseil Général 84	30 000
Loyer et charges	40 000	Conseil Général 13	90 000
Fournitures, assurances, tel, etc.	10 000	Ville de Marseille	25 000
Maintenance et matériel informatique	7 000	Communauté du Pays d'Aix	15 000
Matériel & Mobilier	3 000	Cotisation des membres	65 000
Honoraires Qualité	6 000	FEDER/FSE	315 600
Honoraires divers et cotisations	10 000		
Honoraires comptables et CAC	25 000		
Déplacements	15 000		
Missions réceptions	14 000		

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Promotion et communication	14 000		
Formations interne	5 000		
Provisions pour risques	7 000		
Dépenses de fonctionnement 1 + 2	262 120		
b) BUDGET AU PROFIT DES PROJETS			
DEPENSES			
Prestations associées aux projets	272 880		
Prêt associé aux projets	230 000		
Expertises & permanences (Experts)	20 000		
Opération stage	5 000		
Formation projets	10 000		
Opération bureaux temporaires	25 000		
Dépenses directes projets	562 880		
Total	825 000		825 000

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises à partir de la recherche publique.
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'Incubateur Impulse.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI